



Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes



RÈGLEMENT EQUIMASTERS DRESSAGE 2024 CHAMPIONNAT RÉGIONAL PRO-AMATEUR-CRITÉRIUM AMATEUR

Concours FFE : N° 202401006

Date de clôture : 23 septembre 2024

Date de l'évènement : du 04 au 06 octobre 2024

Lieu de l'évènement : Parc du Cheval, Le Luizard, 01 Chazey-Sur-Ain

- **PRÉAMBULE :**

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application du règlement des compétitions FFE en vigueur : dispositions générales et dispositions spécifiques Dressage, complétées par les éventuels rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

- **NUMÉRO DE TÊTIÈRE OBLIGATOIRE**

Tous les chevaux et poneys devront être munis d'un porte-numéro de têtère (non fourni) à conserver pendant toute la durée du concours. Un numéro vous sera attribué sur les startings listes

- **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours FFE N° 202401006, support du Championnat régional, est ouvert à tous les cavalier(e)s autorisé(e)s à y concourir conformément au règlement de la FFE.

En revanche, seuls les cavalier(e)s titulaires d'une licence de compétition domiciliés en Auvergne-Rhône-Alpes, selon le règlement de la FFE, peuvent prétendre aux podiums du Championnat Auvergne-Rhône-Alpes Dressage.

Comité Régional d'Équitation Auvergne Rhône-Alpes

Maison Régionale des Sports, 68 Avenue Tony Garnier, 69007 Lyon
www.rhonealpesdressage.com

- **CHAMPIONNAT RÉGIONAL AMATEUR**

Engagement :

L'engagement d'un(e) concurrent(e) domicilié(e) en Auvergne-Rhône-Alpes avec un cheval donné dans les épreuves support du Championnat entraîne automatiquement sa participation au Championnat de la catégorie concernée avec ce cheval. Un couple cavalier/cheval ne peut participer qu'à un seul niveau de Championnat, quel que soit le niveau.

Les épreuves :

Championnat	Vendredi 4 octobre	Samedi 5 octobre	Dimanche 6 octobre
Amateur 3	Amateur 3 Préliminaire	Amateur 3 GP	Amateur 3 Libre
Amateur 2	Amateur 2 Préliminaire	Amateur 2 GP	Amateur 2 Libre
Amateur 1	Amateur 1 Préliminaire	Amateur 1 GP	Amateur 1 Libre
Amateur Elite	Amateur Elite Préliminaire	Amateur Elite GP	Amateur Elite Libre

Cas d'élimination, abandon ou non-partant :

Un(e) cavalier(e) éliminé(e), ayant abandonné, ou étant non partant(e) lors d'une épreuve du Championnat peut participer à l'étape suivante.

Classement du Championnat Amateur :

Le classement de chaque niveau de Championnat est établi par couple cavalier(e)/ cheval en additionnant les moyennes obtenues dans chacune des épreuves (Préliminaire + Grand Prix + Libre). En cas d'ex-æquo, les couples sont départagés sur la base des points obtenus sur l'épreuve Grand Prix. Puis les couples demeurant ex-æquo à l'issue de ce tri sont départagés sur la base du total de leurs notes d'ensemble des trois épreuves support du Championnat. Enfin les couples demeurant ex-æquo à l'issue de ce deuxième tri sont départagés sur la base du total de leurs notes d'ensemble obtenu dans l'épreuve la plus élevée du championnat.

- **CRITÉRIUM AMATEUR**

Engagement :

L'engagement d'un(e) concurrent(e) domicilié(e) en Auvergne-Rhône-Alpes avec un cheval donné dans les épreuves support du Critérium entraîne automatiquement sa participation au Critérium de la catégorie concernée avec ce cheval. Un couple cavalier/cheval ne peut participer qu'à un seul niveau de Critérium, quel que soit le niveau. Un couple engagé dans le Critérium ne peut pas concourir dans le Championnat régional.

Les épreuves :

Critérium	Samedi 5 octobre	Dimanche 6 octobre
Amateur 3	Amateur 3 A	Amateur 3 Préliminaire
Amateur 2	Amateur 2 A	Amateur 2 Préliminaire
Amateur 1	Amateur 1 A	Amateur 1 Préliminaire
Amateur Elite	Amateur Elite A	Amateur Elite Préliminaire

Cas d'élimination, abandon ou non-partant :

Un(e) cavalier(e) éliminé(e), ayant abandonné, ou étant non partant(e) lors d'une épreuve du Championnat peut participer à l'étape suivante.

Classement du Critérium Amateur :

Le classement de chaque niveau de Critérium est établi par couple cavalier/cheval en additionnant les moyennes obtenues dans chacune des épreuves. En cas d'ex-aequo, les couples sont départagés sur la base des points obtenus dans l'épreuve préliminaire du Critérium considéré. Si l'égalité persiste, les couples sont départagés en fonction du total de leurs notes d'ensemble des deux épreuves support du Critérium. Si l'égalité subsiste encore, les couples sont départagés sur la base du total de leurs notes d'ensemble obtenues dans l'épreuve préliminaire.

• CHAMPIONNAT RÉGIONAL PRO

Engagement :

L'engagement d'un(e) concurrent(e) domicilié(e) en Auvergne-Rhône-Alpes avec un cheval donné dans les épreuves support du Championnat entraîne automatiquement sa participation au Championnat de la catégorie concernée avec ce cheval. Un couple cavalier/cheval ne peut participer qu'à un seul niveau de Championnat, quel que soit le niveau.

Les épreuves :

Championnat	Vendredi 4 octobre	Samedi 5 octobre	Dimanche 6 octobre
PRO 3	Pro 3 Préliminaire	Pro 3 GP	Pro 3 Libre (Amateur Elite Libre)
PRO 2	Pro 2 Préliminaire	Pro 2 GP	Pro 2 Libre
PRO 1	Pro 1 Préliminaire	Pro 1 GP	Pro 1 Libre (Pro Elite Libre)
PRO Elite	Pro Elite Grand Prix		Pro Elite Libre

Cas d'élimination, abandon ou non-partant :

Un(e) cavalier(e) éliminé(e), ayant abandonné, ou étant non partant(e) lors d'une épreuve du Championnat peut participer à l'étape suivante.

Classement du Championnat Pro :

Le classement de chaque niveau de Championnat est établi par couple cavalier(e)/cheval en additionnant les moyennes obtenues dans chacune des épreuves (Preliminaire + Grand Prix + Libre). Pour la catégorie Pro Elite, le classement est basé uniquement sur les deux épreuves (Grand Prix+Libre).

En cas d'ex-æquo, les couples sont départagés sur la base des points obtenus dans l'épreuve Grand Prix. Si l'égalité persiste, les couples sont départagés en fonction du total de leurs notes d'ensemble des épreuves support du Championnat. Enfin, si l'égalité subsiste encore, les couples sont départagés sur la base du total de leurs notes d'ensemble obtenues dans l'épreuve Grand Prix.

- **ÉPREUVES LIBRES - DÉPÔT FICHER MP3 :**

Chaque concurrent devra déposer un fichier audio au format MP3, nommé selon le format suivant : NomPrénom_NomduCheval, sur la plateforme disponible dans la rubrique "Info Générale" du concours sur FFECompét/SIF, accessible également depuis www.rhonealpesdressage.com. La date limite de dépôt est fixée au lundi 30 septembre 2024.

- **SPÉCIFICITÉ CHAMPIONNAT :**

Toutes les reprises supports du Championnat devront être présentées sans stick et non dictées.

- **REMISE DES PRIX :**

La remise des prix du Championnat Amateur et Pro se tiendra dimanche 6 octobre 2024 au Parc du Cheval.

Conformément au règlement FFE, la participation à la cérémonie de remise des prix des couples classés est obligatoire. Les lauréats sont attendus en tenue.